

**Conférence de presse**  
**Situation économique, perspectives conjoncturelles et priorités**  
**de politique économique en 2008**  
Vendredi 7 décembre 2007

Seul le texte prononcé fait foi.

## La réforme de l'imposition des PME dans le contexte de la nouvelle politique fiscale

Pascal Gentinetta, directeur d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1970, les recettes fiscales n'ont cessé d'augmenter en Suisse. Tant les recettes de l'imposition des sociétés que celles de l'impôt sur le revenu des ménages privés ont enregistré une progression nettement supérieure à la croissance économique. Malgré les nombreuses réformes fiscales qui ont été entreprises dans les cantons en particulier, on ne saurait donc, devant cette réalité, parler d'une « ruineuse spirale baissière », bien au contraire.

L'étude d'economiesuisse sur la redistribution le montre clairement : les entreprises prospères et les personnes physiques aux ressources élevées contribuent au financement de l'État dans une mesure prépondérante. Pour assurer durablement le financement de l'État et de ses assurances sociales – et garantir ainsi la solidarité voulue par le monde politique – la Suisse et ses cantons ont tout intérêt à rester dans le peloton de tête en matière de concurrence fiscale internationale, voire à consolider cette position afin d'attirer les contribuables fiscalement intéressants. Nous devons éviter de mettre en péril des systèmes performants qui ont fait leurs preuves, comme la concurrence fiscale intercantonale. Il est intéressant pour tous de mettre en place un système fiscal attrayant. Car la prospérité de la Suisse repose sur l'action d'entreprises innovantes et de citoyens motivés. Pour que l'économie dans son ensemble en profite, ces forces vives doivent pouvoir se développer sans entraves et disposer de bonnes conditions-cadre. C'est à partir de là que la solidarité peut se mettre en place et qu'il devient possible de financer l'État social.

Un bon environnement fiscal est indispensable pour assurer et consolider l'attrait de la Suisse à l'égard des groupes de contribuables mentionnés plus haut. Or cet attrait s'entretient, ce qui place la Suisse devant plusieurs défis. Il s'agit en priorité de mettre en place un système simple et, autant que faire se peut, exempt de distorsions, qui pèse le moins possible sur les facteurs de croissance et de prospérité comme l'emploi et la formation de capital.

Un premier défi consiste à supprimer ou, du moins, atténuer la double imposition des dividendes, à l'instar de la plupart des pays de l'OCDE. Cette double imposition renchérit le financement des entreprises et freine du même coup l'investissement. L'augmentation de l'attrait fiscal de la Suisse pour les travailleurs étrangers qualifiés constitue un autre défi. Il ressort clairement d'études et de comparaisons internationales qu'une charge fiscale dans l'ensemble modérée a finalement des répercussions positives sur les recettes de l'État du fait même de la croissance économique qu'elle induit. Le modèle de concurrence fiscale de la Suisse a fait ses preuves. Les ajustements inconsidérés et les hausses d'impôts que préconise l'initiative du PS sur l'harmonisation fiscale pourraient provoquer des dégâts économiques considérables et irrémédiables. Autre défi d'importance, bien que moins spectaculaire : la simplification drastique de la taxe sur la valeur ajoutée. Un taux unique bas est indispensable pour garantir le plein succès de la réforme envisagée. L'élimination des exceptions et des taux spéciaux permettrait non seulement d'atténuer les problèmes de délimitation et les distorsions de concurrence, mais aussi d'alléger le travail administratif des entreprises. Exprimé de manière plus prosaïque : si le contenu du réfrigérateur renchérit quelque peu, le réfrigérateur lui-même ainsi que le reste de la cuisine deviennent moins chers. La réforme complète de la taxe sur la valeur ajoutée n'est pas un jeu à somme nulle. Elle apporte des avantages indéniables, pour les entreprises comme pour les consommateurs. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux une réforme bien conçue, avec un taux unique bas.

En matière de compétitivité, qui n'avance pas recule. La Suisse n'échappe pas à la concurrence fiscale internationale. Dans toute l'Europe, les taux d'imposition des bénéfices diminuent et les droits d'émission sont peu à peu supprimés. L'impôt sur le capital lui-même est un vestige que l'on ne rencontre pratiquement plus qu'en Suisse. Ces dernières années, notre pays a perdu son rôle de pionnier dans le domaine de l'imposition des entreprises, et plus particulièrement dans celui du taux d'imposition des bénéfices, même si quelques cantons restent actifs sur ce terrain. Les différentes étapes de la réforme fiscale ne sont pas un but en soi ou des cadeaux faits à certains groupes d'intéressés. A long terme, elles sont indispensables au financement de la Suisse.

Si elle veut rester dans le peloton de tête, la Suisse doit conserver sa souveraineté en matière fiscale. Sur la question des régimes fiscaux cantonaux, l'économie attend donc du Conseil fédéral qu'il se limite strictement à un dialogue avec l'UE. Il n'y a rien à négocier, puisque les régimes fiscaux ne sont pas du tout visés par l'accord de libre-échange de 1972. En se fondant sur cet accord pour justifier ses exigences, l'UE porterait atteinte au principe fondamental de la bonne foi, pierre angulaire du droit international public.

La deuxième réforme de l'imposition des entreprises, objet de la prochaine votation populaire, est destinée à aider les petites et moyennes entreprises de Suisse. Il s'agit à proprement parler d'une réforme pour les PME. L'essentiel de cette révision porte sur l'atténuation des obstacles fiscaux et des distorsions défavorables aux PME. La première réforme de l'imposition des entreprises, qui date déjà de bientôt dix ans, comportait des mesures destinées aux sociétés holding. La deuxième réforme favorise quant à elle de manière ciblée les entrepreneurs, les entreprises familiales et les sociétés de personnes. Les effets positifs qu'on peut en attendre sont évidents : la réforme encourage les jeunes entreprises, atténue les problèmes de succession, soutient les réorientations et les restructurations. Les mesures prévues touchent la totalité des quelque 300 000 PME de Suisse, entreprises agricoles comprises, qui bénéficieront d'une manière ou d'une autre de la nouvelle donne. La réforme de l'imposition des PME supprime enfin l'impôt sur le capital – particulièrement préjudiciable – et, en introduisant le principe de l'apport en capital, lève un obstacle majeur à l'investissement et à la compétitivité nationale. Dans le domaine de l'imposition des dividendes, la Suisse fait déjà depuis longtemps figure de lanterne rouge au classement international. La réforme aura ici valeur de signal.

Au chapitre de l'imposition partielle des dividendes, dix-sept cantons ont entre-temps accepté cette mesure tant attendue, tandis que trois autres se préparent à le faire. La focalisation sur les participations qualifiées (10 % et plus) constitue la norme dans tous les cantons et se fonde sur des arguments objectifs, en particulier sur la différenciation entre une pure détention de participations et le capital en mains d'entrepreneurs. L'économie accepterait certainement sans objection une variante maximaliste sans limite de participation, mais pour des raisons de politique financière, celle-ci n'aurait aucune chance d'être soutenue par les cantons. La réforme de l'imposition des PME est à la fois mesurée et de nature à nous débarrasser d'importants boulets fiscaux. Elle constitue une solution pragmatique et consensuelle, susceptible de rallier les suffrages des cantons, du Conseil fédéral, mais aussi de tous les partis bourgeois, Verts libéraux compris. Une solution typiquement suisse, donc.